



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

APA 16 JUIL. 1990

A traiter par
Date entrée : 26-6-90
N° Classement 1387-5/16.04

Affecté au
APA - Kigali

Bruxelles, le 15 JUIN 1990 BXL
N° 1128 /04.07/16.04.11.01

A Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI.-

OBJET : Compte-rendu de la
Synthèse des réunions
des Cellules du M.R.N.D.
en Belgique (janvier-mai 1990).

Copie pour information à :
→ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

S/C de et copie pour information à
Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
Internationale



Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le compte-rendu
des réunions de l'Assemblée des Cellules du M.R.N.D. en Belgique,
de la période de janvier - mai 1990.

Vous en souhaitant vonne réception, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma très haute
considération.

François NGARUKIYINTWALI,
Ambassadeur.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

SYNTHESE DES REUNIONS DES CELLULES M.R.N.D.
EN BELGIQUE (JANVIER - MAI 1990)

I- REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES MILITANTS DU M.R.N.D.
POUR L'ECHANGE DE VOEUX DE NOUVEL AN.

L'Ambassadeur a invité les membres de la Communauté Rwandaise séjournant en Belgique pour une cérémonie d'échange de voeux de nouvel an le 27 janvier 1990.

A cette occasion, le Président des trois cellules réunies a attiré l'attention de ses compatriotes sur les grandes lignes contenues dans le discours de présentation de voeux de nouvel an que le Président de la République Rwandaise a adressé à la Nation.

L'intervenant a aussi rappelé la situation économique difficile que connaît le pays, suite particulièrement à la baisse du cours du café dont le niveau actuel approche celui qui prévalait il y a 50 ans.

Les militants ont été invités à méditer sur le contenu de l'analyse de la situation économique du pays et les perspectives de redressement retenues par la réunion du Comité Central du M.R.N.D. élargie aux membres du Gouvernement au mois de décembre 1989.

II- PREPARATION DU RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMITES DE CELLULES.

1- Réunion du Comité de Coordination du 28.4.90.

Le Comité de coordination présidé par l'Ambassadeur est composé des autres membres des comités des trois cellules du M.R.N.D. en Belgique, élargi traditionnellement aux membres du personnel diplomatique de l'Ambassade pour une éventuelle assistance dans les débats et pour l'appui matériel et administratif.

Dans la lettre d'invitation aux 14 membres des trois cellules, l'Ambassadeur précisait le point unique constituant l'ordre du jour de la réunion de coordination, à savoir "la préparation des élections de nouveaux membres des comités de cellules".



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

La situation d'ensemble, cinq ans après les élections précédentes, montrait que la composition des comités actuels tirait sa légitimité de la promotion automatique des membres suppléants dès lors que les membres titulaires quittent progressivement la Belgique à l'issue de leur formation ou se trouvent dans des conditions de travail, généralement au terme de leur séjour, telles qu'ils ne peuvent pas se rendre disponibles pour exercer régulièrement le reste de leur mandat.

Avant l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour, la réunion a débattu un certain nombre de points avancés par les participants.

Un membre de la réunion a souhaité des informations sur le pays. Il est vrai que la Communauté Rwandaise en Belgique risque d'être mal informée par la presse belge sur certaines situations souvent décrites subjectivement ou carrément sous des versions mensongères et tendancieuses.

A cet appel, le Président de la réunion s'est réjoui que les informations utiles sont régulièrement communiquées à nos ressortissants par le canal du bulletin "Rwanda Flash" dont les précédentes éditions contenaient des éléments relatifs à la situation économique difficile du pays, aux efforts des pouvoirs publics pour y faire face, et à la pénurie alimentaire actuelle.

Aussi, le Président de la réunion a remis à chaque participant la photocopie du discours que notre Chef d'Etat a prononcé à Paris le 3.4.1990 et dans lequel trois chapitres essentiels étaient mis en exergue à savoir :

- l'état de la situation alimentaire après la visite du Chef de l'Etat dans certaines communes frappées par la disette ;
- la problématique de la recherche de terres plus fertiles dans un pays voisin ;
- la mission de chaque compatriote séjournant à l'étranger, désigné comme "Ambassadeur" du Rwanda.

.../...



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

La question suivante soulevée concernait le fonctionnement particulier de la cellule M.R.N.D. de Bruxelles. Aux yeux de la plupart, cette cellule devrait connaître une restructuration dans son fonctionnement . Il faudrait lui permettre une certaine autonomie en dehors des initiatives de l'Ambassade. Cette situation s'explique par le fait que le Président de la cellule est l'Ambassadeur lui-même d'une part, et que d'autre part, les membres de la cellule Bruxelles sont quotidiennement en contact avec l'Ambassade. Mais il semble plutôt que la différence significative relève plutôt de la gestion financière des fonds subdélégués trimestriellement à chaque cellule, car pour celle de Bruxelles, le trésorier se confond avec celui de l'Ambassade.

Reconnaissant le bien-fondé de cette question, l'Ambassadeur estime que la cellule de Bruxelles doit être traitée comme toutes les autres et qu'à cet effet, et à la lumière des instructions pertinentes de 1977 toujours en vigueur, le Comité essaiera de trouver une formule pratique entre les membres du Comité de cette cellule pourvu que le programme à réaliser soit préalablement communiqué à l'Ambassadeur.

Un participant a évoqué le problème des cotisations par les membres dont chacun doit s'acquitter. Après débat et l'examen des modalités pratiques, il a été convenu de choisir entre deux possibilités de perception de cette cotisation :

- soit par virement bancaire au compte M.R.N.D. géré par l'Ambassade ;
- soit par la perception à l'occasion de la réunion de l'Assemblée Générale.

Pour cela, une communication ad hoc sera faite aux militants (e) lors de la réunion consacrée aux élections des membres des nouveaux comités. L'Ambassadeur a également invité ses collaborateurs dans la direction des cellules de rappeler régulièrement aux compatriotes de leur ressort ce devoir.

A la question relative à une "prime " envers les militants membres des comités de cellules qui ont travaillé avec abnégation et esprit de sacrifice, l'Ambassadeur, tout en comprenant le fondement de cette préoccupation, a répondu qu'il ne dispose pas à son niveau de moyens matériels prévus à cet effet. Son appui moral total a été renouvelé à chaque membre du Comité de



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

cellule. Dans la foulée, l'Ambassadeur a aussi clarifié la nature des fonctions et le mandat des membres des comités de cellules. S'il est vrai que les élus dans les cellules consacrent une partie de leur temps aux activités qui appellent le dévouement envers d'autres compatriotes, il est aussi vrai que les autres membres de la Communauté Rwandaise sont en droit d'être félicités pour leur collaboration à la bonne marche de nos activités, à indiqué l'Ambassadeur.

L'examen du chapitre des divers étant terminé, le Président de la réunion a introduit le point de l'ordre du jour en adressant ses sincères remerciements aux membres des comités de cellules sortants pour leur dévouement et leur engagement ferme. Il a également attiré l'attention des participants sur la mission de chacun d'être un représentant réel de son pays, tel que le Président de la République venait de le rappeler lors de sa récente visite à Paris.

Abordant les élections prévues pour le 12 mai 1990, l'Ambassadeur a émis le voeu que l'engagement dont ils avaient fait preuve, incite les membres de l'équipe sortante à se représenter pour un nouveau mandat et ce, au nom d'une meilleure continuité dans l'action commune, sauf pour motif du calendrier de séjour objectivement considéré.

Le Président de la cellule de Liège a porté à l'attention de la réunion que la date du 12 mai 1990 ne convenait pas aux militants de cette circonscription du fait de la période des examens et qu'il était difficile de compter sur la présence à Bruxelles de ces compatriotes à cette date.

Le Président de la Cellule de Mons a aussitôt plaidé pour la même cause en ce qui concerne la disponibilité des militants de cette zone pour cette même date.

Après un long débat, la réunion s'est convenue d'organiser les élections cellule par cellule de la manière suivante :

- élections à Liège le 12.5.1990 à partir de 9h30 ;
- élections à Bruxelles le 12.5.1990 à partir de 14h00 ;
- élections à Mons le 19.5.1990 à partir de 14h00.



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

Des instructions ont été données pour communiquer rapidement la modification du projet antérieurement proposé aux militants.

S'agissant de la procédure de présentation des candidatures, l'Ambassadeur a relevé que nous ne devrions pas nous confiner dans la rigueur qui puisse pénaliser ceux dont la volonté de servir peut être manifestée à tout moment. Ainsi, tout le monde est candidat et la liste se clôture avant la distribution des bulletins de vote.

L'Ambassadeur a clarifié cette option en relevant l'intérêt qu'il y a de réunir un nombre considérable de candidats dont l'exercice du mandat d'élu sera d'autant plus durablement utile qu'il y aura un nombre important de suppléants. Ainsi, la relève dans la continuité pourra être assurée.

2. Déroulement des Elections du Comité de cellule de Liège.

Prévue à partir de 9h30, la réunion s'est tenue dès 10h30. Elle a débuté par les paroles de bienvenue adressées à l'Ambassadeur qui venait la présider. Celui-ci, après avoir indiqué à la Communauté Rwandaise de la région de Liège, les préoccupations générales inspirées de la réunion de coordination du 28.4.90, a déclaré que les élections désigneront cinq membres du comité dont son suppléant sur place, correspondant au Président localement élu.

Après un long débat sur la méthode à utiliser : élection par poste ou attribution de postes en fonction du résultat du Vote, la réunion a retenu que le Président sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de voix tandis que le groupe élu se réunirait ultérieurement pour attribuer les postes entre les membres du comité.

A l'appel pour l'enregistrement des candidatures, les militants volontaires se sont présentés dans l'ordre suivant :

1. Dr. MURAYI Paulin ;
2. Mr. NTAHORUTABA Faustin ;
3. Mlle. KAMUGWERA Josephine ;
4. Dr. BIGIRIMANA Ignace ;
5. Mr. NZABALIRWA Wenceslas ;
6. Mr. KAYITARE Omer ;
7. Mme UWAMARIYA Louise.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

Parmi les participants, au nombre de 23, l'Ambassadeur a désigné Mr. AYOBANGIRA François-Xavier et Mme. MUKANKUSI Verène comme scrutateurs. Après les explications d'usage sur la validité des votes, le dépouillement a donné le résultat ci-après :

1. Mr. NZABALIRWA	Wenceslas	: 20 voix ;
2. Mlle. KAMUGWERA	Josephine	: 17 voix ;
3. Dr. BIGIRIMANA	Ignace	: 15 voix ;
4. Dr. MURAYI	Paulin	: 14 voix ;
5. Mme. UWAMARIYA	Louise	: 13 voix ;
6. Mr. KAYITARE	Omer	: 12 voix ;
7. Mr. NTAHORITABA	Faustin	: 6 voix.

Ainsi, l'Ambassadeur a déclaré les membres de la nouvelle équipe dans l'ordre des cinq premiers tandis que les deux derniers seront des suppléants. Il est à retenir également que trois membres de l'ancien comité prennent un nouveau mandat (les trois premiers).

En guise de conclusion, l'Ambassadeur a remercié la Communauté Rwandaise de la zone de Liège de la confiance qu'elle venait de témoigner à ses représentants et souhaité bonne chance à la nouvelle équipe à laquelle il promet sa collaboration sincère, dans l'animation de nos compatriotes séjournant dans la zone de Liège et évalués à 50 membres.

3. Elections des membres du comité de la cellule de Bruxelles.

Le même jour du 12.5.1990 devait se tenir la réunion de la Communauté Rwandaise regroupée dans la cellule de Bruxelles (Bruxelles, Louvain-La-Neuve, Anvers, Gand....) à partir de 14h00.

Le schéma organisationnel de l'opération a été identique à celui qui s'est déroulé le matin à Liège.

Après l'introduction de l'Ambassadeur, et Président d'office de cette cellule, le consensus dégagé a conduit à procéder aux élections dont le résultat désigna le porte-parole de l'équipe tandis que les postes internes devaient être distribués entre les membres du nouveau comité selon la compétence et la disponibilité des élus.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

L'enregistrement des candidatures s'est effectué comme suit :

1. Mr. NGABOYAMAHINA Papias ;
2. Cdt. MUGENGARARO Augustin ;
3. Cdt. RUHIGIRA Joseph-Désiré ;
4. Mme. NAKURE Immaculée ;
5. Mme. MUKAMUREKEZI Euphrasie ;
6. Mme. KARULINDA Marthe ;
7. Mr. BARAVUGA Salomon ;
8. Mr. BAGARAGAZA Maurice ;
9. Mr. TWAHIRWA Epaphrodite.

L'Ambassadeur a désigné les scrutateurs suivants :

- Mr. NTAGANDA Charles ;
- Capt. MUNYARUGURU ;
- Mme. NTILIKINA ;
- Mme HABIYAREMYE ;
- Mr. HABIYAKARE Benoît.

Les scrutateurs, donnant le résultat du dépouillement, ont noté 2 bulletins blancs et 162 bulletins valides.

La lecture du résultat du vote a placé les candidats dans cet ordre :

1. Cdt. RUHIGIRA Joseph Désiré avec 117 voix ;
2. Mr. NGABOYAMAHINA Papias avec 109 voix ;
3. Cdt. MUGENGARARO Augustin avec 104 voix ;
4. Mme. MUKAMUREKEZI Euphrasie avec 67 voix ;
5. Mr. BAGARAGAZA Maurice avec 50 voix ;
6. Mr. TWAHIRWA Epaphrodite avec 46 voix ;
7. Mr. BARAVUGA Salomon avec 34 voix ;
8. Mme. NAKURE Immaculée avec 5 voix ;
9. Mme. KARULINDA Mathe avec 4 voix.

Les cinq premiers feront désormais partie du nouveau comité de la cellule de Bruxelles avec comme porte-parole le commandant RUHIGIRA Joseph-Désiré.



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

L'Ambassadeur a néanmoins constaté que le nombre de suppléants s'avérait insuffisant. Afin d'assurer une marche confortable dans la durée, la réunion a convenu que l'on examinera prochainement une formule de renforcer le nombre de suppléants.

Après le rappel à l'obligation de verser la cotisation volontaire du M.R.N.D., le Président de la cellule a transmis le voeu de réussite aux examens et promis sa totale disponibilité pour faciliter l'épanouissement de la cellule dans la mesure des possibilités. Une communication spéciale sur le discours du Président de la République à Paris a été remise aux participants.

4. Elections des membres du Comité de la Cellule de Mons-Hainaut.

Le même scénario opérationnel de Liège et Bruxelles s'est reproduit le 19.5.1990 à Mons.

L'Ambassadeur a d'abord rendu un hommage particulier à la Cellule de Mons, dont les activités culturelles, assurées principalement par son groupe de danseurs INTORE, contribuent efficacement à rehausser l'image de marque de notre pays en Belgique.

Les candidatures présentées, ont été reçues dans l'ordre suivant :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1. Mr. HABIMANA | Jean Baptiste ; |
| 2. Mr. MBARUBUKEYE | Isaac ; |
| 3. Mr. BAVUGILIJE | Jean Bosco ; |
| 4. Mr. BENIMANA | Jacques ; |
| 5. Mr. GAKWAYA | Sylvestre ; |
| 6. Mr. NKURUNZIZA | Alfred ; |
| 7. Mr. HATANGIMANA | Jean Chrysostome ; |
| 8. Mr. NIYITANGA | Ignace ; |
| 9. Mr. RUGEMA | Télesphore ; |
| 10. Mr. NSABIMANA | Laurent. |

Au dépouillement, 39 bulletins correspondent aux 39 participants et les candidats se sont classés dans l'ordre ci-après :



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

- | | | |
|---------------------|-----------------|----------------|
| 1. Mr. NKURUNZIZA | Alfred | avec 27 voix ; |
| 2. Mr. NIYITANGA | Ignace | avec 22 voix ; |
| 3. Mr. BAVUGILIJE | J.Bosco | avec 19 voix ; |
| 4. Mr. MBARUBUKEYE | Isaac | avec 17 voix ; |
| 5. Mr. BENIMANA | Jacques | avec 15 voix ; |
| 6. Mr. HABIMANA | Jean Baptiste | avec 15 voix ; |
| 7. Mr. GAKWAYA | Sylvestre | avec 15 voix ; |
| 8. Mr. NSABIMANA | Laurent | avec 11 voix ; |
| 9. Mr. RUGEMA | Telesphore | avec 9 voix ; |
| 10. Mr. HATANGIMANA | Jean Chysostome | avec 7 voix. |

Pour obtenir le classement définitif des cinq premiers, il a fallu organiser un deuxième tour pour élire un entre les trois ex-aequo de la cinquième place, avec 15 voix chacun.

Au dépouillement, les trois concurrents se sont classés comme suit :

- | | | |
|-----------------|------------|----------------|
| 1. Mr. HABIMANA | J.Baptiste | avec 22 voix ; |
| 2. Mr. GAKWAYA | Sysvestre | avec 10 voix ; |
| 3. Mr. BENIMANA | Jacques | avec 7 voix. |

Ainsi les cinq premiers retenus, il fallait résoudre la situation des deux ex-aequo pour connaître le titulaire de la lère suppléance.

L'on procéda alors au 3ème tour et le classement qui s'en suivit se présente comme suit :

- | | | |
|-----------------|-----------|----------------|
| 1. Mr. GAKWAYA | Sylvestre | avec 23 voix ; |
| 2. Mr. BENIMANA | Jacques | avec 15 voix. |

L'ordre définitif des résultats des élections dans la Cellule du M.R.N.D. de Mons, fut enfin déclaré ainsi :

- | | |
|--------------------|---------------|
| 1. Mr. NKURUNZIZA | Alfred ; |
| 2. Mr. NIYITANGA | Ignace ; |
| 3. Mr. BAVUGILIJE | J.Bosco ; |
| 4. Mr. MBARUBUKEYE | Isaac ; |
| 5. Mr. HABIMANA | J. Baptiste ; |



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

6. Mr. GAKWAYA Sylvestre ;
7. Mr. BENIMANA Jacques ;
8. Mr. NSBIMANA Laurent ;
9. Mr. RUGEMA Téléphore ;
10. Mr. HATANGIMANA J. Chrysostome.

Il faut relever qu'à part le Président du nouveau comité élu, les autres membres sont complètement nouveaux. Les autres postes seront distribués au sein du groupe.

Reprenant la parole, l'Ambassadeur a félicité la nouvelle équipe et s'est mis à la disposition de ce comité pour l'aide mutuelle dans la réalisation des activités.

Les élections se sont déroulées dans un climat de franche camaraderie et il sied de retenir que, malgré la période de préparation intense aux examens de fin d'année, les militants ont répondu nombreux à ces rencontres.

Bruxelles, le 11 juin 1990.

Le Président
des Cellules M.R.N.D. en Belgique,
François NGARUKIYINTWALI,
Ambassadeur

Le Rapporteur;
Anastase NDEREBEZA,
2ème Conseiller d'Ambassade.

(absent)